



# BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE (BPA)

## Travaux des Aménagements Paysagers

➔ **Ouvrier paysagiste qualifié**

En apprentissage ou en formation professionnelle continue

### PUBLIC

- Jeunes de 16 à 25 ans en apprentissage
- Adulte justifiant d'une année d'activité professionnelle à temps plein tout secteur confondu

### NOS SPECIFICITES

- Séances de travaux pratiques au sein de notre domaine paysager
- Chantiers - écoles
- Possibilité de suivre la formation en alternance CFPPA / entreprise en apprentissage (contrat de 2 ans) ou en formation professionnelle continue (9 mois)
- Adaptation du parcours en fonction du projet du candidat
- Possibilité de suivre des modules spécifiques à la carte pour des besoins en compétences particuliers.

### OBJECTIFS

- Maîtriser les compétences professionnelles en vue d'un emploi qualifié en entreprise ou en collectivité territoriale, ou en vue d'une création d'entreprise de parcs et jardins
- Obtenir un diplôme d'ouvrier qualifié en travaux d'aménagements paysagers

### FORMATION

#### DURÉE

- Formation Professionnelle continue : Parcours complet (BPA) de 9 mois avec deux périodes de 4 semaines en immersion professionnelle (automne et printemps).
- Formation en apprentissage ou en contrat de professionnalisation : Contrat de 2 ans
- Début de la formation : septembre

### CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir au minimum 18 ans (apprentis à partir de 16 ans)
- Posséder un niveau équivalent au CAP ou 3<sup>ème</sup>
- Valider les tests de positionnement et l'entretien de motivation pour entrer en formation professionnelle continue
- Avoir un maître d'apprentissage si formation par la voie de l'apprentissage



# BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE (BPA)

## Travaux des Aménagements Paysagers



## CONTACTS

### CFPPA SAVOIE-BUGEY

#### Informations pédagogiques :

#### Responsable formation apprentissage

Sylvain DASSIN

sylvain.dassin@educagri.fr

#### Responsable formation continue

Cédric DERNAUCOURT

cedric.dernaucourt@educagri.fr

#### Informations adminis. et financières

- Apprentissage : Carole TAILHARDAT

- Formation pro continue : Aurélie GAILLARD

cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr

### DOMAINE REINACH

73290 LA MOTTE-SERVOLEX

Tel : 04.79.25.42.02

Fax : 04.79.25.44.08

cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr  
www.reinach.fr



## FORMATION (suite)

### UNITÉS DE SPÉCIALISATION

- Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager
- Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager
- Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité

### UNITÉS D'OPTION

- Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers
- Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, des matériels d'équipements sur un chantier de paysage

### UNITÉS CAPITALISABLES D'ADAPTATION RÉGIONALE (UCARE)

- Topographie
- Associer des végétaux pour réaliser des massifs, bacs et jardinières
- Taille et entretien des vergers

### UNITÉS GÉNÉRALES

- Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale
- Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique
- Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

## VALIDATION

- Diplôme de **niveau 5** du Ministère de l'Agriculture
- Les 8 unités capitalisables (UC) doivent être acquises pour la délivrance du diplôme. Les UC de spécialité et les UCARE sont validées en situation professionnelle

## PRATIQUE

- Frais pédagogiques totalement pris en charge en alternance et rémunération selon le statut du candidat
- Possibilité de restauration et d'hébergement, suivant les places disponibles
- Formation continue pouvant être financée par le Conseil Régional, FSE, Pôle Emploi ou autres modalités ...

## POURSUITES DE FORMATION

- Brevet Professionnel Aménagements Paysagers - niveau 4
- Certificat de spécialisation (CS)